

CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE - ANIMATEUR DES ACTIVITÉS GYMNIQUES

Le CQP est la première marche vers l'emploi et permet d'évoluer notamment vers le BPJEPS.

Il répond particulièrement aux situations de travail à temps partiel, occasionnel ou secondaire.

Il permet d'animer et encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'au premier niveau de compétition.

– Le CQP animateur des activités gymniques comprend 3 mentions :

- Activités gymniques acrobatiques (AGA)
- Activités gymniques d'expression (AGE)
- Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance (AEGPE)

Le taux de réussite était de 77% en 2018-2019 et de 93% en 2019-2020.

L'insertion professionnelle dans l'activité des trois dernières promotions est de 95% six mois après l'obtention de la certification et de 85% deux ans après l'obtention de la certification.

OBJECTIFS

- Accueillir du public gymnique
- Animer des actions de découverte des activités gymniques dans l'option choisie
- Initier les activités gymniques en compétition dans l'option choisie
- S'intégrer dans sa structure
- Assurer la sécurité des pratiquants

CONTENUS

- Accueil des publics
- Encadrement des séances en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation fédérale
- Dynamisation des activités
- Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure
- Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

MÉTHODES ET MOYENS

- Méthode pédagogique :
 - » Formation en présentiel et en distanciel
- Moyens techniques :
 - » Echanges avec les participants
 - » Cas pratiques
 - » Mise en situation / alternance
 - » Powerpoint
- Méthode d'évaluation :
 - » Observation au poste de travail
 - » Mise en situation pédagogique
 - » Entretiens
 - » Dossiers

FORMATEURS

- Formateurs habilités par la FFGYM
-

PUBLIC

Tout public.

L'accès à la formation peut faire l'objet d'adaptation pour les personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, contacter l'INF.

PARTICIPANTS

13 stagiaires minimum par session ouverte

L'INF se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits. Si le nombre d'inscrits maximum est atteint, il pourra être proposé d'être sur liste d'attente ou d'être reporté sur un autre lieu de formation.

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir 18 ans (au jour du positionnement)
Être titulaire du PSC1 ou équivalent (AFPS, SST...)
Attester d'au minimum 100 heures de pratique dans une activité gymnique de la mention choisie pour l'AGA et l'AGE
Attester d'une présence sur 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance pour la mention AEGPE

DUREE ET COUT DE LA FORMATION

Formation organisée par l'INF.

- » Lieu : Sur différents sites en France
- » Dates : de septembre 2021 à juin 2022
- » Durée :

Mention Activités gymniques acrobatiques : 120 heures de formation en organisme de formation et 50 heures d'alternance en structure professionnelle.

Mention Activités gymniques d'expression : 105 heures en organisme de formation et 50 heures d'alternance en structure professionnelle.

Mention Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance : 84 heures en organisme de formation et 40 heures d'alternance en structure professionnelle.

- » Frais de dossier : 100€
- » Frais pédagogiques (incluant formation, frais de positionnement et épreuves de certification initiales) :

Mention Activités gymniques acrobatiques : 1 980€

Mention Activités gymniques d'expression : 1 732,50€

Mention Eveil gymnique pour la petite enfance : 1 512€

Frais de rattrapage : 110€ par épreuve

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure et/ou du participant.

FINANCEMENT

En fonction du statut du stagiaire, différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- Financement personnel

Les formations proposées par l'INF sont éligibles aux financements des OPCO.

INSCRIPTION AVANT LE 5 SEPTEMBRE 2021 :

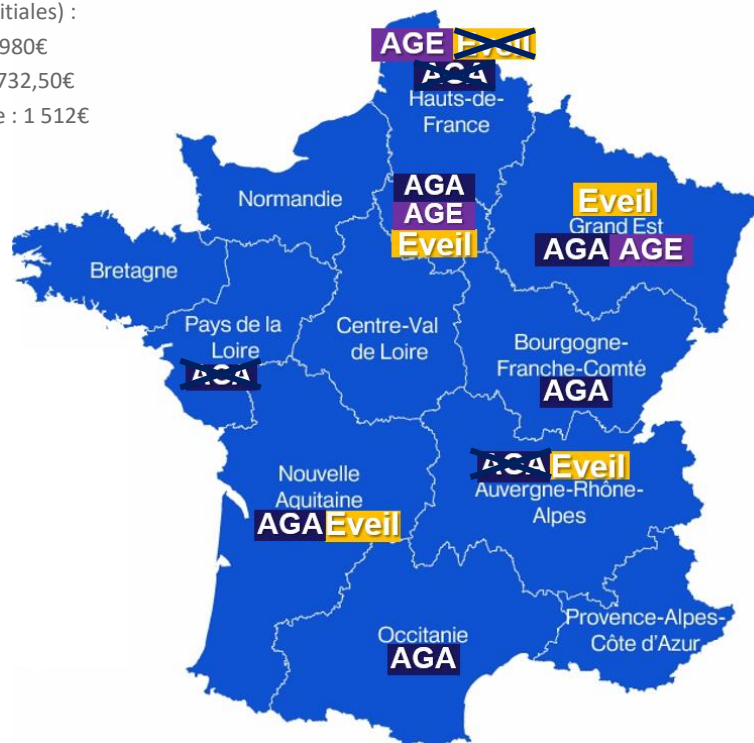
Connectez-vous à votre espace licencié FFGYM et [Cliquez ici](#)
Pour les non licenciés, contactez l'INF.

Documents obligatoires à charger au plus tard le 5 septembre 2021 sur FORMAGYM (Mon compte, gestion du compte, Mes documents) après s'être connecté sur FFGYM avec les identifiants licencié, en un seul fichier pdf dans l'ordre demandé (voir page 5)

Responsable technique de la formation :

Thierry Gauvin

Contact : formation@ffgym.fr



CALENDRIERS ET MODULES DE FORMATION

Le positionnement, réalisé à distance en visioconférence, est un temps important et obligatoire dans la formation. Il s'agit du premier contact entre vous et les différents acteurs de la formation. Ce temps d'échanges doit se faire avec un représentant de votre structure de stage (représentant légal ou tuteur). Cela permet de répondre à l'ensemble de vos questions et aussi de déterminer votre parcours individualisé de formation.

Ce positionnement comporte deux étapes :

- La réunion plénière (une demi-journée)
- L'entretien individuel (30 minutes), le jour de la réunion plénière ou dans les jours qui suivent, en accord entre l'organisateur et le stagiaire.

En région AUVERGNE-RHONE-ALPES

Positionnement le jeudi 30 septembre 2021		
CQP AAG AGA		
Module 1	LYON (69)	du 25 au 28 octobre 2021
Module 2	CLERMONT FERRAND (63)	du 6 au 10 décembre 2021
Module 3	ANNECY (74)	du 14 au 18 février 2022
Module 4	CUSSET (03)	du 25 au 29 avril 2022
CQP AAG AEGPE		
Module 1	SAINT-ETIENNE (42)	du 27 novembre au 1 ^{er} décembre 2021
Module 2	CLERMONT-FERRAND (63)	du 7 au 10 février 2022
Module 3	LYON (69)	du 19 au 23 avril 2022

En région GRAND-EST

Positionnement le dimanche 19 septembre 2021		
CQP AAG AGA		
Module 1	FAMECK (57)	du 30 octobre au 2 novembre 2021
Module 2	ILLZACH (68)	du 18 au 22 décembre 2021
Module 3	CHAUMONT (52)	du 5 au 9 février 2022
Module 4	FAMECK (57)	du 21 au 24 avril 2022
CQP AAG AEGPE		
Module 1	CHAUMONT (52)	du 23 au 27 octobre 2021
Module 2	CHAUMONT (52)	du 17 au 20 février 2022
Module 3	LUNEVILLE (54)	du 21 au 24 avril 2022
CQP AAG AGE		
Module 1	THIONVILLE (57)	du 29 octobre au 2 novembre 2021
Module 2	PFASTATT (68)	du 12 au 15 février 2022
Module 3	PFASTATT (68)	du 9 au 11 avril 2022
Module 4	PFASTATT (68)	du 12 au 14 avril 2022

En région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Positionnement le jeudi 23 septembre 2021		
CQP AAG AGA		
Module 1	BESANCON (25)	du 28 au 31 octobre 2021
Module 2	MONTCEAU-LES-MINES (71)	du 3 au 7 novembre 2021
Module 3	BESANCON (25)	du 16 au 20 février 2022
Module 4	AUXERRE (89)	du 18 au 21 avril 2022

En région OCCITANIE

Positionnement le samedi 13 novembre 2021		
CQP AAG AGA		
Module 1	SETE (34)	du 6 au 9 décembre 2021
Module 2	MONTAUBAN (82)	du 14 au 18 février 2022
Module 3	MONTAUBAN (82)	du 18 au 22 avril 2022
Module 4	BLAGNAC (31)	du 23 au 26 mai 2022

En région PAYS DE LA LOIRE

Positionnement le mardi 7 septembre 2021		
CQP AAG AGA		
Module 1	LE FENOUILLE (85)	du 4 au 7 octobre 2021
Module 2	LE FENOUILLE (85)	du 15 au 19 novembre 2021
Module 3	LE FENOUILLE (85)	du 13 au 17 décembre 2021
Module 4	LE FENOUILLE (85)	du 24 au 27 janvier 2022

En région NOUVELLE-AQUITAINE

Positionnement le dimanche 26 septembre 2021

CQP AAG AGA

Module 1	LA TESTE-DE-BUCH (33)	du 25 au 28 octobre 2021
Module 2	BOULAZAC (24)	du 22 au 26 novembre 2021
Module 3	LA TESTE-DE-BUCH (33)	du 14 au 18 février 2022
Module 4	BOULAZAC (24)	du 18 au 21 avril 2022

CQP AAG AEGPE

Module 1	POITIERS et FLEURE (86)	du 20 au 24 octobre 2021
Module 2	TERVES (79)	du 13 au 16 novembre 2021
Module 3	TERVES (79)	du 3 au 6 février 2022

En région HAUTS-DE-FRANCE

Positionnement le samedi 18 septembre 2021

CQP AAG AGA

Module 1	BERCK SUR MER (62)	du 23 au 26 octobre 2021
Module 2	LA MADELEINE (59)	du 17 au 21 décembre 2021
Module 3	BERCK SUR MER (62)	du 5 au 9 février 2022
Module 4	LA MADELEINE (59)	du 9 au 12 avril 2022

CQP AAG AGE

Module 1	ARQUES (62) LA MADELEINE (59)	du 20 au 22 octobre 2021 les 23 et 24 octobre 2021
Module 2	SAINT LAURENT BLANGY (62)	du 18 au 21 décembre 2021
Module 3	ARQUES (62)	du 5 au 7 février 2022
Module 4 GR	CALAIS (62)	du 9 au 11 avril 2022
Module 4 AER	ARQUES (62)	du 9 au 11 avril 2022

CQP AAG AEGPE

Module 1	LA MADELEINE (59)	du 23 au 27 octobre 2021
Module 2	LA MADELEINE (59)	du 18 au 21 décembre 2021
Module 3	LA MADELEINE (59)	du 5 au 8 février 2022

En région ILE-DE-FRANCE

Positionnement le dimanche 26 septembre 2021

CQP AAG AGA

Module 1	CHELLES (77)	du 1 ^{er} au 4 novembre 2021
Module 2	CHELLES (77)	du 19 au 23 décembre 2021
Module 3	CHELLES (77)	du 21 au 25 février 2022
Module 4	CHELLES (77)	du 24 au 27 avril 2022

CQP AAG AEGPE

Module 1	Ile-de-France	du 23 au 27 octobre 2021
Module 2	Ile-de-France	du 18 au 20 décembre 2021
Module 3	Ile-de-France	du 26 février au 1 ^{er} mars 2022

CQP AAG AGE

Module 1	EVRY (91)	du 3 au 7 novembre 2021
Module 2	EVRY (91)	du 19 au 22 décembre 2021
Module 3	EVRY (91)	du 19 au 21 février 2022
Module 4	EVRY (91)	du 5 au 7 mai 2022

FICHE D'INSCRIPTION CQP AAG

Pièces complémentaires

2021-2022

Effectuez votre inscription sur [FORMAGYM](#) avant le 5 septembre 2021, puis chargez les documents suivants dans l'ordre indiqué ci-dessous, dans un seul fichier pdf, sur votre Espace FORMAGYM (Mon compte / Gestion du compte / Mes documents) avant le 5 septembre 2021.

Le document doit être intitulé : NOM Prénom du stagiaire – dossier d'inscription et chargé de la manière suivante : « Ajouter un document, choisir un fichier, enregistrer »

Votre identité

NOM de naissance :

NOM d'épouse :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Structure d'appartenance (club) :

Mode de financement de la formation envisagé :

<input type="checkbox"/>	Photocopie pièce d'identité : Carte d'identité (recto verso) - Passeport ou carte de séjour – (Attention, permis de conduire non accepté)
<input type="checkbox"/>	Certificat médical mentionnant impérativement « non contre-indication à la pratique des activités gymniques » daté entre le 1 ^{er} juin et le 5 septembre 2021.
<input type="checkbox"/>	Prévention secours civique de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou CSST (recyclage annuel à jour) – ! Tous les diplômes de secourisme ne sont pas reconnus comme équivalent au PSC1.
<input type="checkbox"/>	Pour les mentions AGA et AGE, fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRATIQUE PERSONNELLE d'au minimum 100h dans une activité gymnique de la mention (Annexe 1, page 6)
<input type="checkbox"/>	Pour la mention <u>Eveil Gymnique</u> , fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRESENCE d'au minimum 30 séances d'Eveil Gymnique (Annexe 2, page 7)
<input type="checkbox"/>	Si vous êtes titulaire des diplômes d'animateur Baby Gym (15 mois – 6 ans) ou d'animateur ET d'initiateur dans les Activités Gymniques Acrobatiques ou d'Expression » et que vous justifiez de 100h d'encadrement sur une durée minimum de 2 ans d'expérience, fournir l'annexe 3, page 8 : Attestation de fonction de bénévole accompagnée des diplômes correspondants
<input type="checkbox"/>	Attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés FFG)
<input type="checkbox"/>	Copie du diplôme du tuteur si celui-ci est identifié (3 ans d'expérience professionnelle + Diplôme requis : BEES - DEJEPS - DESJEPS - BPJEPS - CQP AAG - Licence STAPS donnant les prérogatives pour encadrer les activités gymniques)
<input type="checkbox"/>	Frais de dossier de 100,00 € à régler par carte bancaire, par virement (RIB sur demande, référence à indiquer CQP 2021 + NOM du candidat) ou par chèque à l'ordre de l'INF/FFGYM

Mention(s) choisie(s) :

- AEGPE : Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance
 AGA : Activités Gymniques Acrobatiques
 AGE : Activités Gymniques d'Expression

Lieu(x) de formation choisi(s) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Auvergne-Rhône-Alpes | <input type="checkbox"/> Nouvelle-Aquitaine |
| <input type="checkbox"/> Bourgogne-Franche-Comté | <input type="checkbox"/> Occitanie |
| <input type="checkbox"/> Grand-Est | <input type="checkbox"/> Pays de la Loire |
| <input type="checkbox"/> Hauts-de-France | <input type="checkbox"/> Ile-de-la-Réunion |
| <input type="checkbox"/> Ile-de-France | |



Obligatoire pour les mentions AGA et AGE

Annexe 1 : Attestation de PRATIQUE PERSONNELLE

Cette attestation (*pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure*) doit être signée par le président de l'association dans laquelle vous avez pratiqué une activité gymnique de la mention choisie.

Je soussigné(e) :, Président(e) de

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :

Né(e) le : À

Demeurant

Ville Code Postal

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure

Adresse de la structure

Ville Code Postal

Fait à : Le

Cachet de l'association et signature du président :
précédés de la mention manuscrite : " *j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation* ".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).

Obligatoire pour la mention Eveil Gymnique pour la Petite Enfance



Annexe 2 : Attestation de PRESENCE sur 30 séances d'Eveil gymnique

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) doit être signée par le président de l'association dans laquelle vous avez été présent lors de séances d'éveil gymnique pour la Petite Enfance.

Je soussigné(e) :, Président(e) de.....

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :

Né(e) le : À

Demeurant

Ville Code Postal

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure.....

Adresse de la structure

Ville Code Postal

Fait à : Le

Cachet de l'association et signature du président :
précédés de la mention manuscrite : " j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation ".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).

Annexe 3 : Attestation de fonction de bénévole

(à fournir si vous êtes titulaire des diplômes indiqués ci-dessous en rouge et que vous justifiez de 100h d'encadrement sur une durée minimum de 2 ans d'expérience)

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) doit être signée par le président de l'association, dans laquelle vous avez exercé.

Afin de bénéficier de l'équivalence du BC1 et BC2 et, selon le règlement du CQP :

« Les titulaires du brevet fédéral d'animateur Baby Gym (15 mois – 6 ans) délivré par la Fédération Française de Gymnastique obtiennent sur demande auprès de celle-ci, la validation du Bloc de compétences 1 (BC 1) : Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité et du Bloc de compétences 2 (BC 2) : Encadrement de séances de la mention Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance du CQP Animateur des Activités Gymniques à condition qu'il justifie de 100 heures pendant une durée minimum de 2 ans d'une expérience bénévole en lien avec le diplôme ».

« Les titulaires du brevet fédéral d'animateur et d'un initiateur dans les Activités Gymniques Acrobatique ou d'Expression »

délivrés par la Fédération Française de Gymnastique obtiennent sur demande auprès de celle-ci, la validation du Bloc de compétences 1 (BC 1): Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité et du bloc de compétences 2 (BC 2) : Encadrement de séances de la mention Activités Gymniques d'Expression du CQP Animateur des Activités Gymniques à condition qu'il justifie de 100 heures sur une durée minimum de 2 ans d'une expérience bénévole en lien avec le diplôme ».

Je soussigné(e) :

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :

Né(e) le À

Demeurant

en qualité de Président(e) de :

Est bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées :

Depuis le :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

(Jusqu'à la délivrance de l'attestation)

A été bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées :

Du :

Au :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

(Jusqu'à la délivrance de l'attestation)

Structure dans laquelle s'est déroulé le bénévolat

NOM de la structure

Adresse de la structure

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Fait à : Le

Cachet de l'association et signature du président :
précédés de la mention manuscrite : " j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation ".

*Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1)*